

Plan de mobilisation des parties prenantes

Mars 2020 - Décembre 2021

CEPF-110217

RESING

Promoting conservation of freshwater biodiversity in El Abid's watershed, Morocco

El Abid's watershed, Morocco

Résumé de la subvention

1. Organisation du bénéficiaire : RESING
2. Intitulé de la subvention : Promoting conservation of freshwater biodiversity in El Abid's watershed, Morocco
3. Numéro de subvention : CEPF-110217
4. Montant de la subvention (en USD) : 149 253.3
5. Dates proposées pour la subvention : Mars 2020-Décembre 2021
6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé : Maroc
7. Date de préparation de ce document : Novembre 2019
8. **Introduction:** Cette section devra décrire brièvement le projet, notamment les éléments de conception et les problèmes sociaux et environnementaux potentiels. Lorsque cela est possible, inclure des cartes du site du projet et de ses environs.

Description d'Oued El Abid :

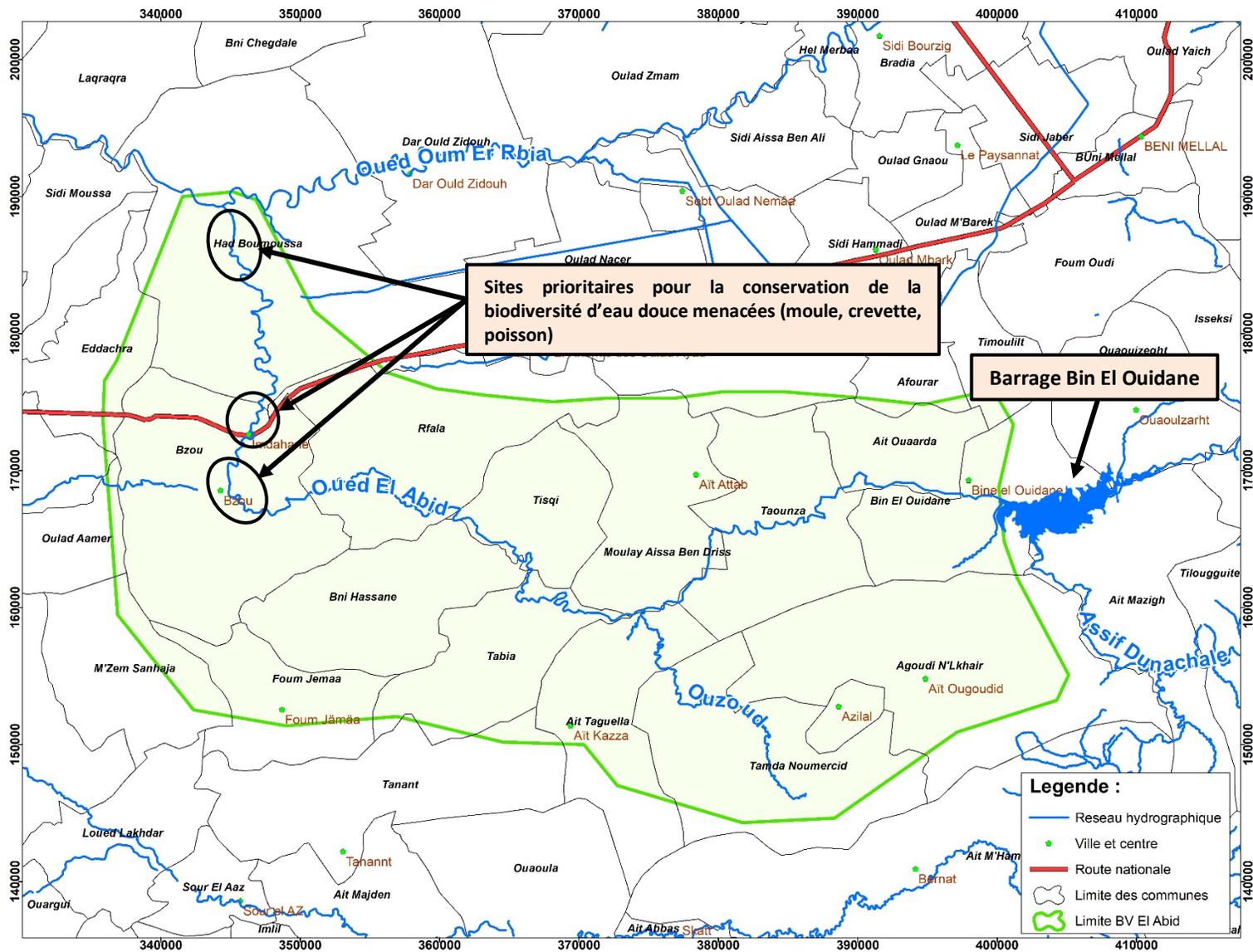
Oued El Abid est une zone dotée d'une richesse biologique importante. Cette richesse compte des mollusques, des poissons, des crustacés, etc. Depuis 2009, des travaux (Araujo et al., 2009) se sont intéressés à cette biodiversité et ont établi que ce bassin est la localité de la grande moule d'eau douce de l'Afrique du Nord : Margaritifera marocana (Pallary, 1918) ; une espèce endémique du Maroc qui est en danger critique d'extinction (Van Damme et Ghamizi., 2010).

Dans ce bassin vit également une autre espèce de bivalve endémique du Maroc : Unio foucauldianus (Pallary, 1936). Cette espèce est considérée par l'UICN comme espèce en danger critique d'extinction (Van Damme et Ghamizi., 2010, Benaissa et al., 2019).

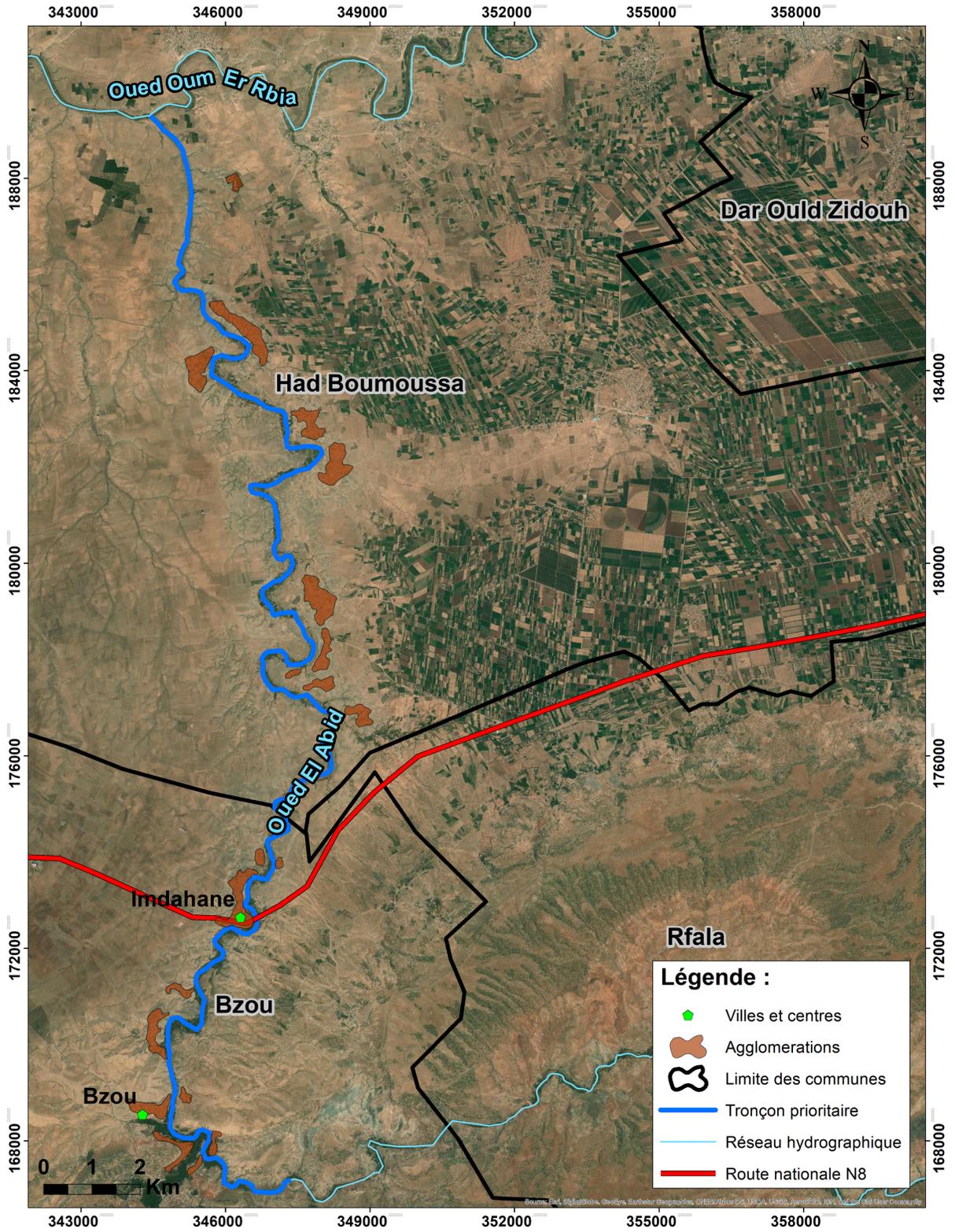
En plus des mollusques existant au niveau de l'oued El Abid, ce site héberge également des espèces endémiques du Maroc de la famille des Cyprinidae (des genres Carasobarbus, Luciobarbus, et Labeobarbus), dont certaines sont citées parmi les espèces vulnérables de la zone clé de pour la biodiversité d'eau douce : Oued El Abid (Garcia et al., 2010 ; Darwall et al., 2014, Benaissa et al., 2019).

Egalement, au niveau des sources qui longent le bassin de l'oued El Abid vivent des Crustacés Décapodes de type crevette d'eau douce dont Dugastella marocana (Bouvier, 1912) ; espèce endémique du Maroc (Huguet, 2009 et 2015). Son statut n'a pas été évalué par l'UICN par manque de données.

La carte 1 montre la délimitation du bassin versant d'oued El Abid et les sites prioritaires pour la conservation de la biodiversité menacée. La carte 2 sur le tronçon de l'oued El Abid dont lequel les sites prioritaires pour la conservation sont situés.



Carte 1 : Délimitation des bassins versants et sites prioritaires pour la conservation de la biodiversités menacée



Carte 2 : Tronçon de l'oued El Abid prioritaire pour la conservation de la biodiversité menacée

Description des menaces potentielles :

Au niveau de la zone périphérique de l'oued El Abid, les menaces potentielles qui peuvent porter atteinte au milieu naturel sont : l'évacuation des déchets liquide et solides, l'usage agricole intensif des produits phytosanitaires et fertilisants, les margines des unités de trituration, l'introduction des espèces invasives et la turbidité élevée de l'eau causé par le phénomène de l'érosion.

Description du projet :

Le présent projet "Promoting Conservation of Freshwater Biodiversity in El Abid's Watershed, Morocco" vise à (i) améliorer la base de connaissances sur la biodiversité dulçaquicole et mettre en valeur l'importance des services écosystémiques d'eau douce au niveau du bassin versant El Abid, (ii) soutenir des actions visant à réduire les menaces et améliorer la gestion de sites au sein du bassin versant El Abid avec la participation des acteurs locaux, (iii) renforcer la capacités des acteurs locaux dans les domaines informationnels et de sensibilisation et (iv) mettre en place un système et un cadre de partenariat pour la gouvernance des zones clés de la biodiversité pour garantir la pérennisation des apports du projet.

9. Synthèse d'activités antérieures de mobilisation des parties prenantes : Si le bénéficiaire a déjà entrepris des activités, notamment en matière de communication des informations et/ou de consultation publique, fournissez les détails suivants :

- Type d'informations communiquées, sous quelle forme (par ex. oralement, brochure, rapports, posters, radio, etc.) et mode de diffusion ;
- Les lieux et dates des éventuelles réunions réalisées à ce jour ;
- Les particuliers, groupes et/ou organisations qui ont été consultés ;
- Les principales questions abordées et les principaux problèmes soulevés ;
- La réponse du bénéficiaire aux questions abordées, notamment d'éventuels engagements ou actions de suivi ;
- Le processus entrepris pour documenter ces activités et transmettre des rapports aux parties prenantes.

Dans le cadre de travaux de recherche menés par le Muséum d'Histoire Naturelle de Marrakech, plusieurs thèses portant sur la biodiversité dans le bassin de Oued El Abid, et en particulier la zone concernée par le projet, ont été réalisées.

Ces travaux ont été l'occasion de tisser des relations avec les populations et les acteurs locaux, ce qui a permis de :

- *Informers les villageois rencontrés sur la nature des recherches menées, les espèces présentes et leur intérêt dans le cycle biologique de l'écosystème dans le cadre d'investigations de terrains*
- *Tenir une rencontre avec les autorités locales pour mener les recherches sur la source Tamda, source relevant de Bzou, un des sites prioritaires, en Avril 2019. Les discussions ont porté sur les menaces que présente le tourisme de masse sur cette source et son impact sur la biodiversité aquatique, particulièrement la crevette endémique, ciblée également par ce projet.*
- *Tenir une rencontre durant laquelle les élèves de l'école au niveau d'Imdahen, ont été sensibilisés sur l'importance de la grande moule d'eau douce comme espèce endémique du Maroc.*

10. Parties prenantes du projet : Cette section devra faire la liste des principaux groupes de parties prenantes qui seront informés et consultés sur ce projet. Ils devront comprendre les personnes ou les groupes qui :

- Sont directement et/ou indirectement affectés par le projet ou ont des «intérêts» dans le projet qui en font des parties prenantes ; et
- Sont susceptibles d'influer sur les résultats du projet (figurent parmi les exemples de parties prenantes potentielles les communautés affectées, les organisations locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autorités gouvernementales. Parmi les parties prenantes peuvent aussi figurer des responsables politiques, des entreprises, des syndicats, des universitaires, des groupes religieux, des organismes sociaux et environnementaux nationaux du secteur public et les médias).

Les principaux groupes de parties prenantes qui seront informés/consultés dans le cadre du projet sont comme suit :

- *Administrations :*
 - *Agence du Bassin Hydraulique de l'Oum Er Rbia (ABHOER)*
 - *Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification (DREFLCD)*
 - *Direction Régionale de l'Agriculture (DRA)*
 - *Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD)*
- *Communes de Bzou et Had Boumoussa*
- *Autorités locales*
- *Associations et organisations non gouvernementales (ONG)*
- *Population de la zone concernée*
- *Université Cadi Ayyad de Marrakech*
- *Muséum d'Histoire Naturelle de Marrakech*

11. Programme de mobilisation des parties prenantes : Cette section devra résumer l'objectif et les buts du programme. Décrivez brièvement les informations qui seront communiquées, dans quels formats, et les types de méthodes qui seront utilisées pour communiquer ces informations à chacun des groupes de parties prenantes identifiés. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple :

- Journaux, posters, radio, télévision
- Centres d'information et expositions ou autres affichages visuels et
- Brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non-techniques.

En relation avec le présent projet, chaque groupe de parties prenantes requerra une ou plusieurs méthodes de mobilisation. Cependant, cette mobilisation sera toujours liée, soit au rôle consultatif de la partie prenante, soit à son rôle exécutif ou bien cette mobilisation se fera simplement par sensibilisation de cette partie prenante.

Par conséquent, le présent projet recourra à plusieurs outils et méthodes de diffusion de l'information pour informer, collecter des informations ou répondre aux recommandations, besoins et préoccupations des parties prenantes.

L'équipe du projet élaborera une stratégie de communication du présent projet dès son commencement. Une capsule vidéo et deux panneaux d'information au niveau des centres Imdahen et Bzou seront conçus pour sensibiliser la population et les touristes de l'importance de la conservation de la biodiversité aquatique menacée des deux sites.

12. Méthodes de consultation : Cette section devra décrire les méthodes qui seront utilisées pour consulter chacun des groupes de parties prenantes identifiés dans les sections précédentes. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple :

- Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les informateurs clés ;
- Enquêtes, sondages et questionnaires ;
- Réunions publiques, ateliers, et/ou discussions en groupes thématiques avec un groupe spécifique ;
- Méthodes participatives et
- Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

<i>Partie prenante</i>	<i>Méthodes de consultation</i>
<i>Administrations :</i> - Agence du Bassin Hydraulique de l'Oum Er Rbia (ABHOER) - Direction Régionale des Eaux et Forêts et de Lutte Contre la Désertification (DREFLCD) - Direction Régionale de l'Agriculture (DRA) - Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD)	- Entretiens avec les représentants des administrations concernées - Réunions - Ateliers - Formations
<i>Université Cadi Ayyad de Marrakech</i>	- Entretiens avec les représentants de l'université - Réunions - Ateliers
<i>Etudiants de l'Université Cadi Ayyad de Marrakech</i>	- Formation et encadrements - Investigations de terrains
<i>Muséum d'Histoire Naturelle de Marrakech</i>	- Réunions - Ateliers
<i>Autorités locales</i>	- Entretiens avec les représentants des autorités locales - Réunions - Investigations de terrain
<i>Communes de Bzou et Had Boumoussa</i>	- Entretiens avec les représentants des deux communes - Réunions - Ateliers - Investigations de terrain - Formations
<i>Population de la zone concernée</i>	- Entretiens avec les représentants de la population

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Investigations de terrain</i> - <i>Campagnes de sensibilisation et d'information sur l'importance et les bonnes pratiques de la conservation</i>
<i>Associations et organisations non gouvernementales (ONG)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Entretiens avec les représentants des ONG</i> - <i>Ateliers</i> - <i>Investigations de terrain</i> - <i>Formations</i> - <i>Campagne de sensibilisation et d'information sur l'importance et les bonnes pratiques de la conservation</i>

13. **Autres activités de mobilisation** : Cette section devra décrire toutes les autres activités de mobilisation qui seront entreprises, notamment les processus participatifs, la prise de décisions conjointes et/ou les partenariats entrepris avec les communautés locales, les ONG ou d'autres parties prenantes au projet. On pourra par exemple citer dans cette section les programmes de partage des bénéfices, les initiatives de développement communautaire, les programmes de réinstallation des populations et de développement et/ou les programmes de formation et de microfinance.

Pendant la réalisation des différentes composantes du présent projet, des partenariats peuvent être entrepris avec des parties prenantes. Entreprendre de tels partenariats ne pourra être décidé qu'au fur et à mesure de l'avancement du projet. Le cas échéant, l'équipe du projet présentera et détaillera les éléments de ces partenariats.

14. **Calendrier** : Cette section devra présenter un calendrier indiquant les dates et les lieux où différentes activités de mobilisation des parties prenantes, notamment des consultations, des communications et des partenariats seront menés, et la date à laquelle ces activités seront intégrées dans la conception du projet.

Activité de mobilisation	de	A
<i>Une ou plusieurs réunions de présentation du projet avec les groupes de parties prenantes</i>	<i>01 mars 2020</i>	<i>31 mars 2020</i>
<i>Des réunions et des entretiens ciblés avec les parties prenantes pour la collecte des données et documents existants qui sont en relation avec les objectifs du projet</i>	<i>15 mars 2020</i>	<i>31 mai 2020</i>
<i>Formation des étudiants sur la réalisation des investigations de terrain</i>	<i>01 avril 2020</i>	<i>15 Avril 2020</i>
<i>Investigations de terrain</i>	<i>01 avril 2020</i>	<i>30 juin 2020</i>
<i>Un ou plusieurs ateliers de concertation participatifs avec les parties prenantes</i>	<i>15 octobre 2020</i>	<i>30 novembre 2020</i>
<i>Atelier de présentation du plan d'action aux acteurs locaux et d'identification des actions pilotes à mettre en œuvre par le projet</i>	<i>15 février 2021</i>	<i>15 mars 2021</i>

<i>Formations et campagnes de sensibilisation et d'informations au profit des parties prenantes concernées</i>	<i>01 avril 2021</i>	<i>31 août 2021</i>
<i>Mise en œuvre de quelques actions pilotes de démonstration</i>	<i>15 mai 2021</i>	<i>31 décembre 2021</i>
<i>Atelier de clôture</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

15. **Ressources et responsabilités** : Cette section devra indiquer quels personnels et quelles ressources seront consacrés à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes. Qui au sein de l'équipe de projet sera chargé de réaliser ces activités ? Quel budget a été alloué à ces activités ?

M. Aboufirass et M. Allfriqui seront les principaux responsables du volet mobilisation et prise de contact avec les parties prenantes. Le budget des activités de mobilisation des parties prenantes est inclus dans le budget global du projet.

16. **Mécanisme de résolution des différends** :

Tous les projets qui déclenchent une politique de sauvegarde doivent fournir aux communautés locales et aux autres parties prenantes intéressées des moyens leur permettant de faire état d'un différend avec le bénéficiaire, l'équipe de mise en œuvre régionale concernée, le Secrétariat du CEPF ou la Banque mondiale. Les communautés locales affectées doivent être informées des objectifs de la subvention et de l'existence d'un mécanisme de résolution des différends. Les coordonnées du bénéficiaire, de l'Équipe de mise en œuvre régionale et du Responsable des subventions du CEPF doivent être rendues publiques, au travers d'affiches, de panneaux, d'avis publics ou d'autres moyens appropriés en langue(s) locale(s). Les différends relatifs au bénéficiaire doivent être communiqués à l'Équipe de mise en œuvre régionale et au Responsable des subventions du CEPF dans les 15 jours, et accompagnés d'une proposition de réponse. Si le plaignant n'est toujours pas satisfait de la réponse donnée, le différend peut être soumis directement au Directeur exécutif du CEPF via le compte e-mail réservé à cet effet (cepfexecutive@conservation.org) ou par e-mail. Si le plaignant n'est pas satisfait de la réponse reçue du Secrétariat du CEPF, le différend peut être soumis à la Banque mondiale, au bureau local de la Banque mondiale. Veuillez décrire le mécanisme de résolution des différends que vous allez utiliser pour votre projet, et comment vous allez veiller à ce que les parties prenantes en aient connaissance.

Le recueil d'information et d'opinion lors des séances de mobilisation des parties prenantes, en présence des autorités locales, permettront de discuter les doléances des populations. Les réunions d'évaluation avec les partenaires dont les autorités locales permettront également de traiter des doléances et des cas de litiges. Les coordonnées du bénéficiaire (RESING), de l'Équipe de mise en œuvre régionale et du Responsable des subventions du CEPF sont rendues publiques, au travers les documents, affiches et dépliants en arabe et en français. Les autorités en charge du site seront informées qu'elles peuvent soumettre une doléance auprès de RESING si un problème devait arriver dans le cadre du projet. Toute doléance soulevée auprès du responsable du projet (RESING) sera transmise à l'équipe régionale de mise en œuvre et au directeur des subventions du CEPF dans un délai de 15 jours. Le responsable du projet

communiquera une description des réponses apportées pour traiter la doléance. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doléance directement au Directeur exécutif du CEPF via le compte e-mail réservé à cet effet (cepfexecutive@conservation.org) ou par e-mail au directeur des subventions (Pierre Carret, pcarret@cepf.net) et à Mme Awatef Abiadh (awatef.abiadh@lpo.fr) en tant que Programme Officer de l'équipe régionale de mise en œuvre pour l'Afrique du Nord dont les coordonnées seront données aux autorités provinciales et aux Présidents des deux communes ciblées par le projet. Si le plaignant n'est pas satisfait de la réponse reçue du Secrétariat du CEPF, le différend peut être soumis à la Banque mondiale, au bureau local de la Banque mondiale.

17. Suivi et reporting: Cette section devra décrire tous les plans visant à associer les parties prenantes au projet (notamment les communautés affectées) ou des tiers indépendants au suivi des impacts du projet et des programmes d'atténuation. Décrivez comment et quand les rapports sur les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués aux parties prenantes affectées ainsi que, plus largement, à l'ensemble des groupes de parties prenantes.

Mme. Rmiza et M. Jaffar assureront le partage des comptes rendus des réunions et d'ateliers aux différentes parties prenantes. L'équipe du projet assurera également la diffusion et la communication de la base de données concernant la biodiversité dulçaquicole au niveau de la zone d'étude, du plan d'action d'amélioration et de sauvegarde des zones prioritaires identifiées de la biodiversité, des fiche-projets et des impacts du projet.